BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 6 juin 2025	***N° 2025-195***

Convocation du 28 mai 2025
Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108168-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 6 juin 2025**	***Délibération***
	Direction ressources et ingénierie financière **Service dette et partenariat privé**	***N° 2025-195***

BEGLES - SA d'HLM FMS Eneal - Charge foncière et construction d'un foyer comprenant 48 LLS collectifs destinés aux adultes handicapés et situés rue Paulette Sauboua - Emprunt complémentaire d'un montant de 1 000 000 € souscrit auprès du CIB - Garantie à 50 % - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré foncière médico-sociale (SA d'HLM FMS) ENEAL a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie métropolitaine à hauteur de 50 % et dans le cadre d'un tirage de 1 000 000 euros de la convention d'emprunt tripartite « Résonance » conclue entre ENEAL, un groupement de banques et le CIB.

Ce complément est destiné à financer l'augmentation du prix de revient initialement prévu pour la charge foncière et la construction d'un foyer comprenant 48 logements locatifs sociaux (LLS) collectifs destinés aux adultes handicapés et situés rue Paulette Sauboua sur la commune de Bègles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5111-4,
VU l'article 2305 du Code civil,
VU la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la caisse des dépôts et consignations,
VU la délibération n° 2020-0526 du 18 décembre 2020, reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2020, accordant la garantie métropolitaine pour les emprunts principaux,
VU la décision de financement n° 20173306300083 du 18 décembre 2017 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,
VU la convention tripartite « Resonance » n°CP1965, ci-annexée, signée entre : la SA d'HLM-FMS ENEAL, ci-après l'emprunteur, un groupement de prêteurs et le Credit Agricole Corporate and Investment Bank (CIB), ci-après la banque,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande précitée, formulée par la SA d'HLM-FMS ENEAL s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n°

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108168-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

2017/838 du 22 décembre 2017, reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017,

DECIDE

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du tirage n°#016 et conformément aux dispositions de la convention « Resonance » n°CP1965 d'un montant de 1 000 000 €. La convention et l'annexe 5 Bis sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération. Ils ont été souscrits par l'emprunteur auprès de Credit Agricole Corporate and Investment Bank en vue de compléter le financement de la charge foncière et la construction d'un foyer de 48 logements locatifs sociaux collectifs destinés aux adultes handicapés et situés rue Paulette Sauboua sur la commune de Bègles.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 500 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de la convention,

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale du tirage jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Article 3 : de s'engager, au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec accusé de réception, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 4 : de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108168-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

Article 5 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la SA d'HLM-FMS ENEAL.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PFEIFFER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 11/06/2025 Par Béatrice DE FRANÇOIS Vice-présidente	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 12/06/2025 Par Christine BOST Présidente

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108168-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025